



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du samedi 30 janvier 2021

Affiché le 03 février 2021

Nombre de conseillers en exercice	32
Nombre de présents	28
Nombre de votants	32

Les membres du conseil municipal de la commune du VAL D'HAZEY, légalement convoqués, le 22 janvier 2021, se sont réunis à l'espace culturel « Marcel Pagnol », quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, le 30 janvier 2021.

Le secrétaire de séance était Monsieur LEJEUNE Jean-Marie.

PREAMBULE

INSTALLATION DE MONSIEUR PATRICE SAINTIER EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR DOMINIQUE DUFOUR

Monsieur Dominique DUFOUR, conseiller municipal, a fait part à Monsieur COLLAS, Maire, par courrier recommandé avec accusé réception en date du 28 décembre 2020, de sa démission du conseiller municipal.

Monsieur Patrice SAINTIER a été sollicité pour le remplacer et siéger à sa place, lequel a fait connaître son accord, par écrit, le 06 janvier 2021.

A – AFFAIRES GENERALES

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 ne prenant pas part au vote (Madame MONOT, Madame VAN ELSUE ayant donné pouvoir à Madame MONOT, Messieurs CONIN, TAGHERSOUT),

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2020.



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

II - CONVENTION AGGLOMERATION SEINE EURE/LE VAL D'HAZEY DE MUTUALISATION TOTALE DE LA FONCTION ARCHIVES

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Madame VAN ELSUE ayant donné pouvoir à Madame MONOT, Messieurs CONIN, TAGHERSOUT),

ACCEPTE de confier la gestion intellectuelle et matérielle de ses archives, ainsi que des archives des anciennes communes d'Aubevoye, de Sainte-Barbe sur Gaillon et de Vieux Villez, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer la convention de mutualisation de la fonction archives, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

PREND note que la mutualisation totale de la fonction archives est gratuite.

III - PERSONNEL DE LA COMMUNE DU VAL D'HAZEY ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Madame VAN ELSUE ayant donné pouvoir à Madame MONOT, Messieurs CONIN, TAGHERSOUT),

ADOpte le règlement intérieur du personnel communal et du CCAS dont le texte est joint à la délibération.

DIT que ce règlement sera communiqué à tout agent employé à la commune et au CCAS du Val d'Hazey,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

B - AFFAIRES FINANCIERES

IV - AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Madame VAN ELSUE ayant donné pouvoir à Madame MONOT, Messieurs CONIN, TAGHERSOUT),

DECIDE d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 telles que définies ci-dessous,



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Chapitre ou Opération	Crédits votés au BP 2020	Crédits ouverts DM 2020	Montant total pris en compte	Crédits ouverts par l'assemblée (Montant total /4)
D21 – Immobilisations corporelle	776 358,47 €	-	776 358,47 €	194 089,61 €
D23 – Immobilisations en cours	618 000,00 €	-	618 000,00 €	154 500,00 €
Opération 90 : P.M.R.	100 000,00 €	-	100 000,00 €	25 000,00 €
Opération 103 : investissement écoles	11880,00 €	-	11 880,00 €	2 970,00 €
Opération 108 : Réaménagement ECMP	155 000,00 €		155 000,00 €	38 750,00 €
Opération 111 : Chemin & cour école Gd Charlemagne	150 000,00 €	-	150 000,00 €	37 500,00 €
Opération 112 : Préau école « Les Prunus »	50 000,00 €	-	50 000,00 €	12 500,00 €

S'ENGAGE, le cas échéant, à inscrire les crédits au budget primitif 2021.

V - AUTORISATION AU MAIRE DE CONTRACTER UNE LIGNE DE TRESORERIE ANNUELLE D'UN MONTANT DE 600 000 EUROS

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Madame VAN ELSUE ayant donné pouvoir à Madame MONOT, Messieurs CONIN, TAGHERSOUT),

AUTORISE le maire à contracter une ligne de trésorerie, plafonnée à un montant maximum de 600 000 euros et ce, du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022,

PREND l'engagement :

- √ d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
- √ d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie,
- √ de créer et mettre en recouvrement, pendant la durée de l'ouverture des crédits, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

VI - PARTICIPATION PARTIELLE 2021 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON-AUBEVOYE POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE (SIGA 3C)

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Madame VAN ELSUE ayant donné pouvoir à Madame MONOT, Messieurs CONIN, TAGHERSOUT),

DECIDE d'attribuer au Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye pour la construction d'un complexe cinématographique (SIGA 3C) une participation partielle de 37 500 euros jusqu'au vote du budget primitif 2021,

S'ENGAGE à l'inscription de cette somme au compte 655-48 – Contributions aux organismes de regroupement– du budget primitif 2021.

VII - SUBVENTION PARTIELLE 2021 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) une subvention partielle 30 000 euros jusqu'au vote du budget primitif 2021,

S'ENGAGE à l'inscription de cette somme au compte 657-362 – Subventions au CCAS – du budget primitif 2021.

VIII - DEVELOPPEMENT DE LA VIDEO PROTECTION : ANNEE 2021

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Madame VAN ELSUE ayant donné pouvoir à Madame MONOT, Messieurs CONIN, TAGHERSOUT),

DECIDE, pour 2021, de continuer à entretenir et développer le système de vidéo protection de la commune du Val d'Hazey,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au compte 2188 – Autres immobilisations corporelles – du budget primitif 2021.



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

C – AFFAIRES SCOLAIRES

IX – FERMETURE DU GROUPE SCOLAIRE « HENRI BERNARD » A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Madame VAN ELSUE ayant donné pouvoir à Madame MONOT, Messieurs BLONDEL, CONIN, TAGHERSOUT),

EMET un avis favorable à la fermeture du groupe scolaire « Henri Bernard » et ce, à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

D - AFFAIRES CULTURE – COMMUNICATION

X - CHARTE DE BON USAGE ET DE MODERATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE DU VAL D'HAZEY

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Madame VAN ELSUE ayant donné pouvoir à Madame MONOT, Messieurs CONIN, TAGHERSOUT),

EMET un accord de principe sur les termes de la charte de bon usage et de modération de la page Facebook de la commune du Val d'Hazey,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- : - : - : - : -